

L'attestation : un petit *vade-mecum*

Une attestation est un **travail personnel de recherche** réalisé en relation avec un enseignement (séminaire, cours magistral ou autre). Sa nature et son format sont définies par l'enseignant-e au cours des premières séances : par exemple un texte, une présentation orale, une production sonore ou audiovisuelle, un ou plusieurs article(s) en ligne pour le *Dictionnaire de la musique en Suisse*, etc.

Au sein de l'Unité de musicologie, le format d'attestation le plus courant est un **texte** comprenant au total entre **15'000 et 30'000 signes** (espaces compris), obéissant aux usages de la recherche scientifique en musicologie. Le présent document précise les attentes pour ce type d'écrit.

⚠ *Remarque 1* : La réalisation d'un travail d'attestation n'est pas requise si l'enseignement est déjà validé par un examen.

⚠ *Remarque 2* : L'enseignant-e peut spécifier ou moduler les exigences ci-dessous. Vérifiez toujours que vous avez bien pris en compte les consignes fixées par l'enseignant-e.

L'enseignement informe l'étudiant-e de son évaluation par écrit : si le travail d'attestation est jugé satisfaisant, l'enseignant-e le valide en l'état ; si le travail d'attestation est insatisfaisant, l'enseignant-e peut proposer des modifications et l'étudiant-e peut lui adresser une version complétée et révisée avant la clôture du semestre.

⚠ Si, après trois tentatives le travail n'est toujours pas jugé satisfaisant par l'enseignant-e, l'étudiant-e devra suivre un nouveau cours et entreprendre un nouveau travail d'attestation. Pour les attestations du module BA1, le même séminaire devra être suivi à nouveau.

Afin de valider une attestation qui a été approuvée, l'étudiant-e complète le formulaire d'attestation (avec titre du séminaire, numéro d'immatriculation, type d'attestation, numéro de module), le fait signer par l'enseignant-e en format papier et le dépose dans la boîte aux lettres prévue à cet effet devant le Service des examens (Uni Bastions, Aile Jura, 2^e étage).

⚠ L'envoi sous forme électronique, instauré pendant la période Covid, n'est plus accepté depuis septembre 2023.

Contenu :

Le sujet de l'attestation est convenu avec l'enseignant-e et est en rapport avec le cours ou le séminaire suivi.

Délai de remise :

Pour qu'un enseignement puisse être validé au semestre d'automne, l'attestation doit être remise à l'enseignant-e avant le **lundi 20 janvier 2025**. Si le travail est jugé suffisant (sous réserve de modifications), le document certifiant la réussite de l'attestation doit ensuite être remis au Service des examens avant le **mercredi 5 février 2025**.

Les attestations remises **après le 20 janvier** seront validées à la session d'examens suivante. Elles seront acceptées jusqu'au dimanche **20 juillet 2025** (c'est-à-dire jusqu'à 6 mois après la date de remise initiale annoncée) ; après cette date, l'enseignement ne pourra plus être validé.

Structure :

La page de titre contient les informations suivantes : le titre de l'attestation, votre nom, le titre du cours et le nom de l'enseignant-e ainsi que la date de remise.

La table des matières contient les titres des chapitres numérotés avec les numéros de page correspondants.

Dans **une brève introduction**, vous présentez le thème et la/les question(s) de recherche que vous abordez dans votre travail. Dans cette partie, vous pouvez également vous exprimer sur la raison motivant l'approche choisie (manque de littérature scientifique, nouvel éclairage, etc).

La partie principale est composée de plusieurs sous-chapitres. Vous y explorez votre question, introduisez des arguments/preuves permettant d'y répondre et soutenez votre propos en référant à des publications scientifiques, qui doivent être citées selon les formats décrits ci-dessous. Si le travail est centré sur une étude de cas, vous introduisez également votre méthodologie, vos données, vos résultats et la façon dont ils recoupent/complètent/informent la littérature existante.

Dans **la conclusion**, vous synthétisez brièvement les points clés de votre travail et répondez à votre/vos question(s). C'est également l'endroit où vous pouvez donner votre avis personnel et brièvement mentionner des questions connexes à votre sujet qui pourraient être abordées dans des recherches futures.

La dernière partie de l'attestation est **la bibliographie** (voir ci-dessous), dans laquelle sont nommées toutes les publications auxquelles vous recourez dans votre texte.

Enfin, votre attestation doit être accompagnée d'une « **Déclaration d'intégrité scientifique** » signée, rédigée comme suit :

Par ma signature, j'atteste avoir rédigé personnellement ce travail écrit et n'avoir utilisé que les sources et moyens autorisés. J'atteste également avoir mentionné comme telles les citations et paraphrases.

J'ai pris note qu'un comportement scientifique délictueux (notamment le plagiat et le *ghostwriting*) peut être sanctionné par un échec.

Lieu :

Date :

Nom de l'étudiant-e :

Signature :

Bibliographie :

La bibliographie contient **au moins 10 publications** de nature diverse (monographies, ouvrages collectifs, articles, références électroniques, etc), présentées par ordre alphabétique. Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les normes bibliographiques telles qu'elles sont enseignées dans le séminaire *Introduction à la recherche musicologique* (module BA1).

I. Monographie ou ouvrage co-rédigé

Cette catégorie comprend les ouvrages dont l'intégralité du contenu est attribuée à un ou plusieurs auteur-es. Ces textes sont à distinguer des ouvrages collectifs, dont chaque chapitre est assigné à un-e auteur-e différent-e.

NOM, Prénom. *Titre du livre : Sous-titre*. Lieu, éditeur commercial, année.

Exemples :

LA GORCE, Jérôme de. *Jean-Baptiste Lully*. Paris, Fayard, 2002.

CARON, Jean-Luc ; Gérard Denizeau. *Camille Saint-Saëns*. Paris, Bleu nuit, 2014.

II. Ouvrage collectif

Un ouvrage collectif rassemble plusieurs chapitres rédigés par différent-es auteur-es et édités collectivement par l'un-e d'eux/elles, qui assure la cohérence de l'ensemble. Dans le cas où on ne renvoie pas à un chapitre en particulier, on référence un tel ouvrage de la manière suivante :

NOM, Prénom (éd./dir.). *Titre du livre : Sous-titre*. Lieu, éditeur commercial, date.

Exemples :

RADICE, Mark A. (éd.). *Opera in context : Essays on historical staging from the late Renaissance to the time of Puccini*. Portland, Amadeus Press, 1998. [SEP]

FAUQUET, Joël-Marie (dir.). *Dictionnaire de la musique en France au XIXe siècle*. Paris, Fayard, 2003.

III. Chapitre tiré d'un ouvrage collectif

Si l'on ne renvoie pas à l'entier d'un ouvrage collectif (voir II.), mais à un seul chapitre, on appliquera le format ci-dessous. Ce dernier permet d'identifier la section référencée ainsi que son auteur-e :

NOM, Prénom. “Titre du chapitre”. In *Titre de l'ouvrage : Sous-titre*, éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date, pp. x-y.

Il s'agit d'ailleurs du format à employer lorsqu'on référence une entrée encyclopédique issue d'un ouvrage physique et dont chaque article est rédigé par un-e auteur-e différent-e (comme pour la version papier du *Grove*, par exemple).

Exemples :

STAHURA, Mark. “Handel’s Haymarket theatre”. In *Opera in context : Essays on historical staging from the late Renaissance to the time of Puccini*, éd. M. A. Radice. Portland, Amadeus Press, 1998, pp. 95-110.

COWART, Georgia. “Audiences”. In *The Oxford Handbook of Opera*, éd. H. M. Greenwald. Oxford, Oxford University Press, 2014, pp. 667-685.

IV. Article tiré d'une revue

A la différence d'un ouvrage collectif, lorsqu'on référence un article tiré d'une revue, l'éditeur commercial, le lieu, et le/la responsable éditorial-e ne sont pas mentionnés. Le titre de la revue n'est pas précédé de “in”.

NOM, Prénom. “Titre de l'article”. *Titre de la revue*, vol. X.Y [numéro de volume.numéro de série] (date), pp. x-y.

Exemple :

CARTER, Tim. “On the composition and performance of Caccini’s *Le nuove musiche* (1602)”. *Early Music*, vol. 12.2 (1984), pp. 208-217.

KUTER, Lois. “Clarinettes et anciennes danses populaires du Trégor”. *Ethnomusicology*, vol. 36.2 (1992), p. 278.

V. Références électroniques

Les références électroniques sont généralement des articles de revue ou d’encyclopédie publiés en ligne.

NOM, Prénom. “Titre de l’article”. *Titre du document électronique*, date [si disponible], URL* (consulté le [date]).

Exemples :

PALISCA, Claude V. “Zarlino, Gioseffo”. *Grove Music Online*, 2001, <http://www.oxfordmusiconline.com/subscriber/article/grove/music/30858> (consulté le 10.11.2015).

ROSOW, Lois. “Lully’s musical architecture : Acte IV of Persée”. *Journal of seventeenth-century music*, vol. 10.1 (2004), <http://www.sscm-jscm.org/v10/n01/rosow.html> (consulté le 10.11.2015).

Comme l’indique la deuxième référence, il arrive que certains articles soient exclusivement publiés en ligne. On applique alors le format ci-dessus, qui est une hybridation entre celui d’une revue et celui d’une référence électronique : comme pour une revue, on mentionne le volume et la série, mais on indique également l’adresse électronique à laquelle le document est accessible.

VI. Partitions et sources sonores

A. Partitions

NOM, Prénom. *Titre de l’œuvre*. Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

Exemples :

SCOLARI, Henri. *Variations proportionnelles pour clarinette sib solo*. Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, 1999.

ROSSINI, Gioacchino. *Petite messe solennelle*. Ed. P. B. Brauner, P. Gossett, réd. pour piano A. Köhs. Kassel, Bärenreiter, 2010.

Comme l’illustre le second exemple, on peut également mentionner l’auteur-e d’un arrangement ou d’une réduction pour piano à la suite de l’éditeur-trice.

B. Discographie

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Interprète(s) (instrument). Lieu, label discographique, date, numéro discographique.

Exemple :

FAURÉ, Gabriel. *Sonates pour violon & piano*. Anne Queffélec (piano), Pierre Amoyal (violon). Paris, Erato, 1979, STU 71195.

ROSSINI, Gioacchino, *Petite messe solennelle*. RIAS-Kammerchor, Marcus Creed (direction). Arles, Harmonia Mundi, 2001, HMC 901724.

VII. Documents anciens

Il convient de distinguer plusieurs catégories de documents dits anciens : les manuscrits, les imprimés historiques et les fac-similés. Ces derniers désignent de nouvelles éditions de documents historiques conservant la mise en page, le format et le contenu originaux. Les fac-similés sont à distinguer des rééditions, qui sont généralement des traductions et/ou éditions critiques de documents anciens. Le format et contenu de ces dernières diffèrent donc des documents historiques originaux.

A. Manuscrit

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Lieu de conservation, MS [= manuscrit] cote.

Exemple :

MACHAUT, Guillaume de. *Poésies*. Bibliothèque nationale de France, MS Français 1584.

B. Imprimé

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Lieu, éditeur commercial, date. Lieu de conservation, cote.

Exemple :

MONTEVERDI, Claudio. *L'Orfeo : Favola in musica rappresentata in Mantova l'anno 1607*. Venise, Ricciardo Amadino, 1609. I-MOe, Mus. D. 249.

C. Fac-similé

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre* (lieu, éditeur commercial, date de l'édition originale). Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

Exemple :

MONTEVERDI, Claudio. *L'Orfeo : Favola in musica* (Venise, Ricciardo Amadino, 1609). Ed. E. Schmierer. Laaber, Laaber-Verlag, 1998.

D. Édition ultérieure (mais pas fac-similé)

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

Exemple :

ORESME, Nicole. *Tractatus de configurationibus qualitatum et motuum*. Ed. et trad. M. Clagett. Madison, University of Wisconsin Press, 1968.

Assembler la bibliographie

Une fois les références bibliographiques rédigées, on les classe en deux sections distinctes : les sources primaires (s'il y en a) et la littérature scientifique (ou sources secondaires). Les entrées de chaque section sont ensuite classées dans l'ordre alphabétique, selon le nom de famille de l'auteur-e.

Voici ce à quoi ressemblerait une (brève) bibliographie complète :

Sources primaires

ANONYME. *Forbidden rites : A necromancer's manual of the fifteenth century*. Ed. et trad. R. Kieckhefer. Sutton, Thrupp, 1997.

BATH, Adelard of. *Conversations with his nephew*. Ed. et trad. C. Burnett. Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

Littérature secondaire

BURNETT, Charles. “Music and magnetism, from Abu Ma’shar to Kircher”. In *Music and Esotericism*, éd. L. Wuidar. Leiden, Brill, 2010, pp. 13-22.

HEILMANN, Anja. *Boethius' Musiktheorie und das Quadrivium: Eine Einführung in den neuplatonischen Hintergrund von De institutione musica*. Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2007.

KLINGSHIRN, William E. “Isidore of Seville’s taxonomy of magicians and diviners”, *Traditio*, vol. 58 (2003), pp. 59-90, http://www.jstor.org/stable/27832021?seq=1#page_scan_tab_contents (consulté le 21 mai 2017).